

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 423-CE-3410

concernant l'émission des diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 423^e réunion tenue le jeudi 27 février 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'article 109 du *Règlement général 2* concernant les études de premier cycle et l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directions de modules et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire (annexe 1);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Pascal Sergent,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ont satisfait aux exigences des programmes auxquels elles étaient inscrites;

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer les diplômes correspondant aux programmes auxquels elles étaient inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 423-CE-3411

concernant l'émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle et troisième cycle

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 423^e réunion tenue le jeudi 27 février 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la *Politique* concernant le cadre institutionnel de programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programme;

ATTENDU la recommandation du registraire (annexe 1);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Pascal Sergent,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études des programmes courts de deuxième cycle et de troisième cycle aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 423-CE-3412

concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 423^e réunion tenue le jeudi 27 février 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du Registraire (annexe 1);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Pascal Sergent,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes ont satisfait aux exigences du programme auquel elles étaient inscrites;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles étaient inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 423-CE-3413

concernant la nomination d'une membre au comité de discipline

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 423^e réunion tenue le jeudi 27 février 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le mandat et la composition du comité de discipline;

ATTENDU l'article 105.10 du *Règlement général* et article 8.3 du *Règlement concernant le plagiat et la fraude* qui spécifient que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres du comité de discipline;

ATTENDU la recommandation du Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'UQO du 11 février 2025 (annexe 1);

ATTENDU la recommandation de la doyenne des études agissant d'office;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Pascal Sergent,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Ghyslaine Lévesque en tant que membre du comité de discipline pour un mandat de deux (2) ans, soit du 28 février 2025 au 27 février 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 423-CE-3414

concernant le projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 423^e réunion tenue le jeudi 27 février 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*;

ATTENDU les recommandations du comité d'habilitation lors de sa séance extraordinaire du 13 janvier 2025 et de la consultation par courriel;

ATTENDU le besoin de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) d'avoir plus de personnes habilitées à la direction et à la codirection pour encadrer les personnes étudiantes admises au doctorat en psychologie de l'UQO offert en extension par l'UQAR;

ATTENDU la viabilité du programme en extension à l'UQAR qui dépend de la capacité de cette institution à encadrer les personnes admises;

ATTENDU les recommandations formulées par le comité d'habilitation pour l'habilitation à la direction et à la codirection de thèse, d'essai doctoral et de mémoire (annexe 1);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Pascal Sergent,

IL EST RÉSOLU :

D'HABILITER pour les sept prochaines années, soit jusqu'au 15 janvier 2032 inclusivement, les personnes dont les noms sont présentés en annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution, à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs, selon les recommandations du comité d'habilitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

LISTE DES PERSONNES RECOMMANDÉES À LA DIRECTION ET À LA CODIRECTION AUX ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS

DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE (cheminement professionnel – essai doctoral) (extension à l'Université du Québec à Rimouski)

| Personne | Département ou affiliation | Type d'habilitation | Période |
|-----------------------|----------------------------|---------------------|---------------------------------------|
| Girard, Dominique | UQAR | Direction | Du 16 janvier 2025 au 15 janvier 2032 |
| Tremblay, Marie-Josée | UQAR | Codirection | Du 16 janvier 2025 au 15 janvier 2032 |

DOCTORAT CONJOINT EN SCIENCES INFIRMIÈRES

| Personne | Département ou affiliation | Type d'habilitation | Période |
|----------------|--------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|
| Lebel, Valérie | Département des sciences infirmières | Direction | Du 16 janvier 2025 au 15 janvier 2032 |

MAÎTRISE EN SCIENCES INFIRMIÈRES

| Personne | Département ou affiliation | Type d'habilitation | Période |
|--------------------------|--------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|
| Labrecque, Chantal | Département des sciences infirmières | Direction | Du 16 janvier 2025 au 15 janvier 2032 |
| Ntanda, Gisèle Mandiangu | Département des sciences infirmières | Direction | Du 16 janvier 2025 au 15 janvier 2032 |
| Hervé, Caroline | Université Laval | Codirection | Du 16 janvier 2025 au 15 janvier 2032 |
| Rodrigue, François | École interdisciplinaire de la santé | Codirection | Du 16 janvier 2025 au 15 janvier 2032 |

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 423-CE-3415

concernant le projet de création d'une concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 423^e réunion tenue le jeudi 27 février 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le projet de création d'une concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950) (annexe 1);

ATTENDU les annexes afférentes au projet de création d'une concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950) (annexe 2);

ATTENDU la résolution UQO-DES-25-281-2260 de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation du 17 janvier 2025 concernant l'adoption des descriptifs de cours (annexe 3);

ATTENDU la résolution UQO-MSE-24-01-2024 du conseil de module des sciences de l'éducation du 20 janvier 2025 concernant l'adoption du projet de création d'une concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950) (annexe 4);

ATTENDU la résolution 162X-SCE-365 de la sous-commission des études du 12 février 2025 concernant le projet de création d'une concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950) (annexe 5);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Romain Vanhooren, appuyée par Daniel Pelletier,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création de la concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950);

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions à la concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire au campus de Gatineau, selon un régime d'admission à temps complet, au trimestre d'automne, et ce, sous réserve de l'approbation du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) transitoire et du Comité des programmes universitaires (CPU) du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec (MES);

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de fixer le contingentement à 25 personnes étudiantes par année à la concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 423-CE-3416

concernant le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 423^e réunion tenue le jeudi 27 février 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le *Règlement des études de premier cycle*;

ATTENDU la consultation auprès du corps professoral, des personnes chargées de cours, du personnel professionnel, du personnel de soutien et des personnes étudiantes;

ATTENDU le triptyque de modification du *Règlement des études de premier cycle* (annexe 1);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Chantal Déry, appuyée par Christian Lacelle,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle* tel que présenté;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'appliquer cette modification à compter du trimestre d'été 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 423-CE-3417

concernant le projet d'approbation du protocole d'entente entre l'UQO et le Cégep de l'Outaouais concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 423^e réunion tenue le jeudi 27 février 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la volonté de l'UQO de faciliter le passage académique entre le diplôme d'études collégiales de Techniques d'éducation à l'enfance du Cégep de l'Outaouais et le baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire de l'UQO par un cheminement intégré et la reconnaissance d'acquis;

ATTENDU l'article 6 du *Règlement des études de premier cycle* de l'UQO portant sur la reconnaissance des acquis et permettant de reconnaître un maximum de trente (30) crédits dans un baccalauréat à une personne étudiante détentricrice d'un diplôme d'études collégiales techniques;

ATTENDU l'article 3.3.5.1 du *Règlement des études de premier cycle* de l'UQO concernant le DEC-BAC intégré;

ATTENDU les discussions et la collaboration entre l'UQO et le Cégep de l'Outaouais dans le cadre du projet « Tous pour une transition réussie DEC TÉE-BÉPEP » financé par le Pôle en enseignement supérieur de l'Outaouais;

ATTENDU les conditions d'accès au DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire et le cheminement des personnes étudiantes (annexe 1);

ATTENDU le protocole d'entente entre l'UQO et le Cégep de l'Outaouais concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire (annexe 1);

ATTENDU la résolution UQO-MSE-24-12-2023 DEC-BAC du conseil de module des sciences de l'éducation du 20 janvier 2025 concernant le projet de DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire avec le Cégep de l'Outaouais (annexe 4);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Christian Lacelle, appuyée par Andréanne Gélinas-Proulx,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les conditions d'accès au DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire et le cheminement des personnes étudiantes;

D'APPROUVER le protocole d'entente entre l'UQO et le Cégep de l'Outaouais concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire et de mandater le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour signer, pour et au nom de l'UQO, ledit protocole sous réserve de la réception d'un avis favorable du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) transitoire.

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 423-CE-3417

concernant le projet d'approbation du protocole d'entente entre l'UQO et le Cégep de l'Outaouais concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 423^e réunion tenue le jeudi 27 février 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 423-CE-3418

concernant le projet d'approbation du protocole d'entente entre l'UQO et le Cégep de Saint-Jérôme concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 423^e réunion tenue le jeudi 27 février 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la volonté de l'UQO de faciliter le passage académique entre le diplôme d'études collégiales de Techniques d'éducation à l'enfance du Cégep de Saint-Jérôme et le baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire de l'UQO par un cheminement intégré et la reconnaissance d'acquis;

ATTENDU l'article 6 du *Règlement des études de premier cycle* de l'UQO portant sur la reconnaissance des acquis et permettant de reconnaître un maximum de trente (30) crédits dans un baccalauréat à une personne étudiante détentricrice d'un diplôme d'études collégiales techniques;

ATTENDU l'article 3.3.5.1 du *Règlement des études de premier cycle* de l'UQO concernant le DEC-BAC intégré;

ATTENDU les discussions et la collaboration entre l'UQO et le Cégep de Saint-Jérôme dans le cadre du projet « Signature » financé par le Pôle à l'enseignement supérieur des Laurentides;

ATTENDU les conditions d'accès au DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire et le cheminement des personnes étudiantes (annexe 2);

ATTENDU le protocole d'entente entre l'UQO et le Cégep de Saint-Jérôme concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire (annexe 2);

ATTENDU la résolution UQO-MSE-24-12-2021 DEC-BAC du conseil de module des sciences de l'éducation du 20 janvier 2025 concernant le projet de DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire avec le Cégep de Saint-Jérôme et le Collège Lionel-Groulx (annexe 4);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Christian Lacelle, appuyée par Andréanne Gélinas-Proulx,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les conditions d'accès au DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire et le cheminement des personnes étudiantes;

D'APPROUVER le protocole d'entente entre l'UQO et le Cégep de Saint-Jérôme concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire et de mandater le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour signer, pour et au nom de l'UQO, ledit protocole sous réserve de la réception d'un avis favorable du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) transitoire.

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 423-CE-3418

concernant le projet d'approbation du protocole d'entente entre l'UQO et le Cégep de Saint-Jérôme concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 423^e réunion tenue le jeudi 27 février 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 423-CE-3419

concernant le projet d'approbation du protocole d'entente entre l'UQO et le Collège Lionel-Groulx concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 423^e réunion tenue le jeudi 27 février 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la volonté de l'UQO de faciliter le passage académique entre le diplôme d'études collégiales de Techniques d'éducation à l'enfance du Collège Lionel-Groulx et le baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire de l'UQO par un cheminement intégré et la reconnaissance d'acquis;

ATTENDU l'article 6 du *Règlement des études de premier cycle* de l'UQO portant sur la reconnaissance des acquis et permettant de reconnaître un maximum de trente (30) crédits dans un baccalauréat à une personne étudiante détentrice d'un diplôme d'études collégiales techniques;

ATTENDU l'article 3.3.5.1 du *Règlement des études de premier cycle* de l'UQO concernant le DEC-BAC intégré;

ATTENDU les discussions et la collaboration entre l'UQO et le Collège Lionel-Groulx dans le cadre du projet « Signature » financé par le Pôle à l'enseignement supérieur des Laurentides;

ATTENDU les conditions d'accès au DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire et le cheminement des personnes étudiantes (annexe 3);

ATTENDU le protocole d'entente entre l'UQO et le Collège Lionel-Groulx concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire (annexe 3);

ATTENDU la résolution UQO-MSE-24-12-2021 DEC-BAC du conseil de module des sciences de l'éducation du 20 janvier 2025 concernant le projet de DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire avec le Cégep de Saint-Jérôme et le Collège Lionel-Groulx (annexe 4);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Christian Lacelle, appuyée par Andréanne Gélinas-Proulx,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les conditions d'accès au DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire et le cheminement des personnes étudiantes;

D'APPROUVER le protocole d'entente entre l'UQO et le Collège Lionel-Groulx concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire et de mandater le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour signer, pour et au nom de l'UQO, ledit protocole sous réserve de la réception d'un avis favorable du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) transitoire.

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 423-CE-3419

concernant le projet d'approbation du protocole d'entente entre l'UQO et le Collège Lionel-Groulx concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 423^e réunion tenue le jeudi 27 février 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 423-CE-3420

concernant la révision du mandat du Comité d'habilitation et du Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 423^e réunion tenue le jeudi 27 février 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU les enjeux soulevés par les membres du comité d'habilitation concernant l'encadrement des travaux de recherche des personnes étudiantes des cycles supérieurs;

ATTENDU les enjeux soulevés par les membres du comité d'habilitation concernant les critères actuels du Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs et leur impact sur l'accès à l'habilitation à la codirection et la direction des travaux de recherches des personnes étudiantes des cycles supérieurs;

ATTENDU le rôle joué par les comités de programmes dans l'étude des dossiers d'habilitation des professeures et professeurs;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Daniel Pelletier

IL EST RÉSOLU

DE MANDATER le Comité d'habilitation pour revoir le mandat du Comité ainsi que le Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet